

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 009/2020**

Séance du **DIMANCHE 24 MAI 2020**

**Objet : Election des adjoints**

L'an deux mil vingt,

Le dimanche vingt-quatre mai à onze heures ;

Le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni à la salle Victor Dehaine, pour garantir le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAROYE, maire sortant, en suite de convocation en date du 18 mai 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. Jean-Michel LAROYE, Mme Jocelyne DURUT, M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Clément WALBROU, Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Eddy ROLIN, Mme Justine DURETETE, M. Franky SALON, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, Mme Virginie VASSEUR, M. Maxime ROSKOSCHNY, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Mme Domitille DENEUVILLE.

*Catherine WILLEMS est élue secrétaire de séance.*

Madame le Maire rappelle que selon l'article L2122-7-2 du CGCT modifié par la Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Madame le Maire fait appel de candidatures. Monsieur Philippe BLERVAQUE propose une liste composée de trois personnes : Philippe BLERVAQUE, Catherine WILLEMS et Eddy ROLIN.

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné pour l'élection du Maire, composé de deux assesseurs : M. Clément WALBROU et Mme Justine DURETETE.

Pour éviter les déplacements en ce contexte de crise sanitaire, l'urne est approchée de chaque conseiller municipal qui fait constater aux membres du bureau qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie et la dépose lui-même dans l'urne. Tous les conseillers ont participé au vote.

Après le vote du dernier conseiller, le bureau procède immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	3
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :	12
e. Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

Liste de Monsieur Philippe BLERVAQUE : 12 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Philippe BLERVAQUE.

.../...

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

1<sup>er</sup> adjoint : Monsieur Philippe BLERVAQUE,

2<sup>ème</sup> adjoint : Madame Catherine WILLEMS

3<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Eddy ROLIN

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire, Jocelyne DURUT,

